



PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014-2020

Les priorités des Communes forestières pour la préparation de l'accord de partenariat entre la France et la Commission européenne

Les grandes orientations des Communes forestières pour relever les objectifs de la Stratégie Europe 2020 : répondre aux défis d'une économie innovante, compétitive, génératrice d'emplois non délocalisables et à faible émission de CO2.

1 – Compétitivité et innovation : « pour une économie du local »

■ Un constat

Une forêt diverse et multifonctionnelle, des bois de qualité, un tissu d'entreprises qui irriguent le monde rural, un marché intérieur à reconquérir, des possibilités d'exportations sur des secteurs innovants, un fort potentiel de valeur ajoutée.

■ Un objectif

Favoriser l'innovation, la compétitivité et le transfert de compétences dans les entreprises, notamment les PME de la 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois pour une valorisation de toutes les essences de nos massifs, en priorisant l'utilisation du bois d'œuvre.

■ Les moyens

Des investissements prioritaires dans le secteur forêt – bois en innovation et recherche pour le développement de nouveaux marchés à partir des essences feuillues et résineuses de nos territoires ;

L'utilisation de nouveaux process de production, répondant aux normes de la construction et aux usages dans l'aménagement intérieur ;

Des soutiens au regroupement, à la mutualisation, à la modernisation et à la mise aux normes des entreprises pour conquérir des marchés complémentaires à l'industrie standardisée des résineux.

2 – Emploi : « pour la création d'emplois locaux non délocalisables »

■ Un constat

Un fort potentiel d'emplois non délocalisables, notamment en zones rurales ; la forêt publique qui représente 40% de l'approvisionnement, soit près de 50.000 ETP, de nouveaux métiers à développer.

■ Un objectif

L'adaptabilité des travailleurs les plus vulnérables, notamment dans les territoires ruraux et les zones en difficulté, afin de permettre le développement d'une économie de proximité, la relocalisation de la valorisation du bois, et des savoirs-faires.

■ Les moyens

Le soutien à l'animation des stratégies pour la forêt et la filière bois portées par les collectivités territoriales (Charte Forestière de Territoire, Plan de Développement de Massif, Plan d'Approvisionnement Territorial, Schéma Stratégique Forestier de Massif, etc., ...) pour engager et conforter des initiatives territoriales génératrices d'emploi grâce à la valorisation multifonctionnelle de la forêt et du bois ;

La sensibilisation à l'utilisation du bois dans les parcours de formations initiale et continue : des métiers du bois (entreprises, artisanat) à la conception (architecture, design), notamment pour mieux et plus utiliser le bois dans la construction en conformité aux normes de la réglementation thermique des bâtiments.

3 – Gestion durable des ressources : « pour une économie soucieuse de l'environnement »

■ Un constat :

Une économie à faible émission de carbone et économe en ressources ; la possibilité de diminuer la consommation d'énergie et de lutter contre la dépendance énergétique.

Des enjeux écologiques forts : préservation de la biodiversité, gestion des risques liés aux changements climatiques, préservation de la ressource en eau, gestion des sols. Mais des surcoûts ou des pertes de revenus sur ces sites forestiers sensibles.

■ Un objectif

La diminution de la consommation d'énergie, l'augmentation de la part des énergies renouvelables à partir du bois, la gestion des risques, la protection de l'environnement et de la biodiversité.

■ Les moyens

Développer l'usage des ressources naturelles de proximité, en priorité sur les territoires détenteurs de la ressource ;

Favoriser l'utilisation du bois de nos massifs dans la rénovation thermique des logements, la construction durable et l'aménagement d'éco-quartiers ;

Favoriser la production de chaleur issue de la biomasse forestière, avant la cogénération et la production d'électricité, pour un usage efficient de la ressource ;

Valoriser les services environnementaux des forêts, dans la préservation de la ressource en eau et la gestion des sols ;

Conforter la préservation de la biodiversité par une gestion des espaces intégrée dans les politiques d'aménagement des territoires.

FNCOFOR, janvier 2013